

NOTE DE PRESENTATION - BAGE-DOMMARTIN **BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**

Rappel du contexte :

La commune de BAGE-DOMMARTIN assure les missions du service public de l'assainissement collectif telles que :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

Le service est géré en régie directe par la commune de Bâgé-Dommartin. Le nombre d'agents qui intervienne en régie directe est de 6.

La facturation est assurée par la SUEZ, semestriellement sur la base des relevés de consommation réelle d'eau potable des abonnés.

Type d'ouvrage	Caractéristiques
Réseau de collecte des eaux usées	19 479 ml
10 postes de relevage	6 pour la station « Chef-lieu » 2 pour la station « Brondière » 2 pour la station « Onjard »
5 stations d'épuration	1 Lagunage naturel (Chef-lieu) -1987- 550 équivalent habitant 1 Filtres plantés de roseaux à 2 étages (Les Spattières) -2004 - 1100 équivalent habitant 1 Filtres plantés de roseaux (Onjard) - 2007- 550 équivalent habitant 1 Filtres plantés de roseaux (Teppes de Biche) - 2011- 290 équivalent habitant 1 Filtres plantés de roseaux (Dommartin - les Grands Clos) – 2009 - 450 équivalent habitant

Suite à la création de la commune nouvelle, les tarifs de la part communale ont été harmonisés en 2019. Ainsi la part communale de la redevance d'assainissement collectif a été fixée au 01/04/2020 à 1,74 €/m³. Egalement, les tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, non assujettis à la TVA, applicables sur l'ensemble de la commune de BAGE-DOMMARTIN à compter du 01/01/2021 sont de 3 050 € par construction nouvelle.

1. La section d'exploitation :

La section de fonctionnement s'équilibre à 391 760 €. Pour mémoire, elle était de 360 542 €.

1.1. Les recettes d'exploitation

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2021 se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation en €
70 - ventes de produits fabriqués, prestations	268 600 €	305 717 €	+ 37 117 €
74 – Subventions d’exploitation	15 000 €	8 000 €	- 7 000 €
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	76 942 €	78 043 €	+ 1 101 €
002 – Résultat d’exploitation reporté	0 €	0 €	0 €
TOTAL	360 542 €	391 760 €	+ 31 218 €

L’augmentation du chapitre 70 est due à la modification du tarif de la redevance d’assainissement collectif et aux branchements attendus.

1.2. Les dépenses d’exploitation

L’évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2021 se répartit de la façon suivante :

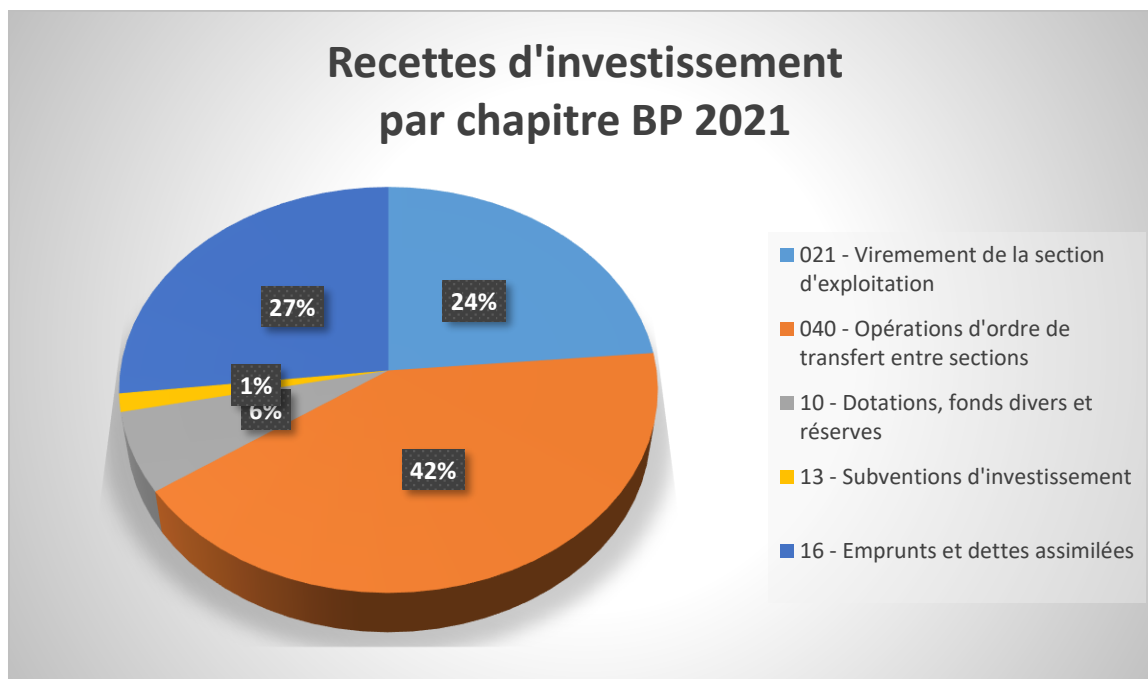
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation en €
011 – Charges à caractère général	29 578 €	32 575 €	+ 2 997 €
012- Charges de personnel	23 000 €	21 000 €	- 2 000 €
022 – Dépenses imprévues	1 000 €	1 000 €	0 €
42 – Opérations d’ordre de transfert entre section	199 926,50 €	186 577 €	- 13 349,50 €
66 – Charges financières	45 416 €	45 149 €	- 267 €
67 – Chagres exceptionnelles	0 €	0 €	0 €
Sous-total	298 920,50 €	286 301 €	+ 12 619,80 €
023 – Virement à la section d’investissement	61 621,50 €	105 459 €	+ 43 837,50 €
TOTAL	360 542 €	391 760 €	+ 31 218 €

Les dépenses de personnel correspondent au temps de travail des agents communaux pour les missions d’assainissement.

2. La section d’investissement

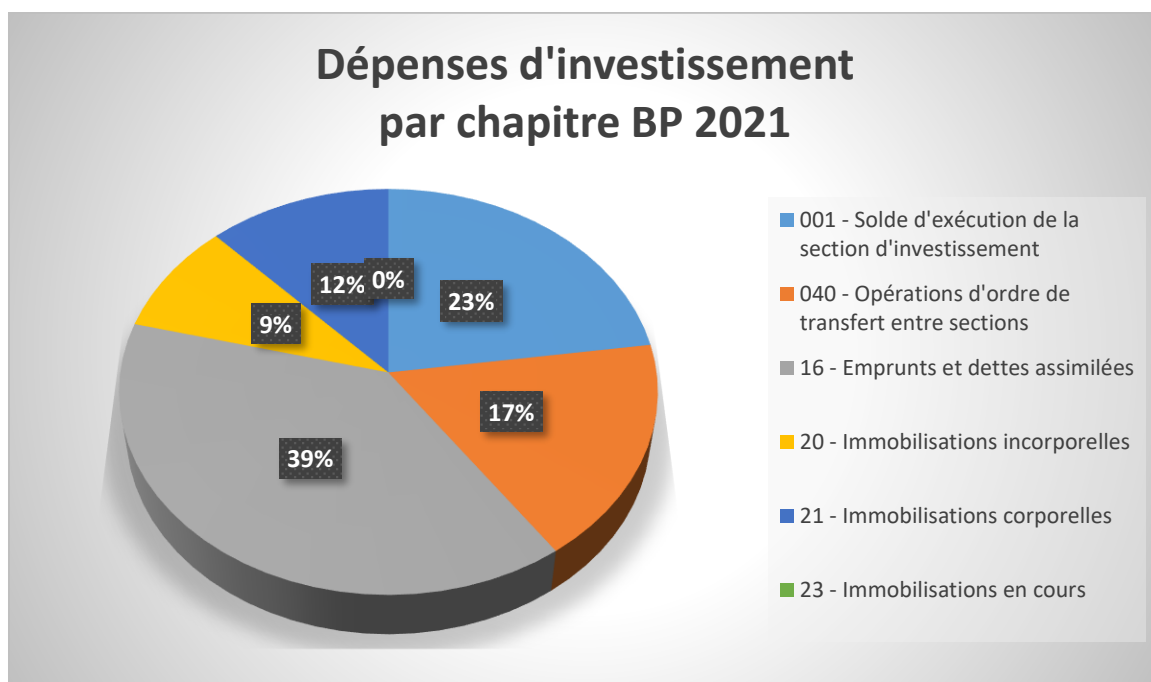
Elle s’équilibre en recettes et dépenses à 446 795,33 €.

1.1. Les recettes d’investissement



Les recettes sont constituées par notamment les recettes d’amortissement pour 186 577 €.

1.2. Les dépenses d'investissement



Les principaux projets de l'année 2021 concernent la poursuite de la réhabilitation du réseau et des travaux à la station d'épuration.

1.3. Endettement

Au 1^{er} janvier 2021, le montant de la dette en capital pour ce Budget annexe s'élève à 170 999,85 €.

BAGE-DOMMARTIN
Le 08/04/2021
Le Maire
Christian BERNIGAUD